



APPEL À CANDIDATURE 2022

**TERRE &
TERRITOIRES**

**RÉSIDENCE CROISÉE
/ PHOTOGRAPHIE**

Tavers (45) &
Thoré-la-Rochette (41)



Zone i.

Résidence croisée à Tavers & Thoré-la-Rochette

PRÉSENTATION

Valimage et *Zone i* proposent une résidence croisée de création pour les photographes professionnels qui se déploie sur deux axes :

Terre & Territoires

Cette résidence posera la question de l'environnement et du territoire dans une période particulièrement trouble tant du point de vue écologique que du point de vue sociétal. Le·la photographe résident·e investira un terrain rural, industriel, habité et déserté, entre le fleuve la Loire et la rivière le Loir. Il·elle s'attachera à rendre visible les particularités de ce territoire, ses richesses, ses failles. Il·elle s'engagera dans une approche sensible, poétique ou documentaire, et apportera son point de vue sur la biodiversité et le vivant. Il·elle aura vocation à interroger l'universel. Du local au global, à moins que ce ne soit l'inverse...

La restitution de cette résidence croisée prendra la forme d'une exposition simultanée et complémentaire sur les deux sites des structures accueillantes, visible durant toute la période de l'été. *Valimage* et *Zone i* se chargeront de la scénographie et de la mise en place en concertation avec l'artiste.

Cette résidence bénéficie du dispositif *CAPSULE* du Ministère de la Culture. Organisée en partenariat avec la D.R.A.C. Centre-Val de Loire et la Région Centre-Val de Loire, la résidence a pour finalité :

- d'encourager et soutenir la création photographique,
- de sensibiliser le public à la photographie contemporaine,
- d'inscrire une démarche artistique sur les deux territoires.

LIEUX DE LA RÉSIDENCE

Tavers, en aval de Beaugency dans le Loiret (45), se situe au bord de la Loire et fait partie de la région naturelle du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. C'est dans cette jolie commune que *Valimage* est installée.

Thoré-la-Rochette, est situé au bord du Loir à dix kilomètres de la ville médiévale de Vendôme (41). C'est sur le site naturel du Moulin de la Fontaine que s'est établi *Zone i*.

Résidence croisée à Tavers & Thoré-la-Rochette

DURÉE DE LA RÉSIDENCE

La période de création est répartie sur les deux sites entre septembre et novembre 2022 pour une durée totale d'un mois.

LA RESTITUTION

La période d'exposition se déroulera de juin à novembre 2023 à Tavers et à Thoré-la-Rochette.

MÉDIATION

Deux rencontres avec le public seront prévues avec l'artiste sur chacun des sites. Dates à définir avec l'artiste et les structures accueillantes.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES PARTIES

Les structures accueillantes s'engagent à verser à l'artiste :

- une rémunération brute de 2 800 euros TTC pour le travail de création originale versée en trois fois : au début, au cours et en fin de résidence. *Les droits d'auteurs, cotisations Maison des Artistes et URSSAF ou toutes autres cotisations sont incluses dans cette somme.*
- une indemnité forfaitaire de 200 euros pour couvrir les frais de déplacement sur le territoire,
- une indemnité forfaitaire de 500 euros pour assurer les frais de bouche,
- le remboursement des trajets domicile-résidence sur la base du tarif SNCF 2^e classe : au début et fin des périodes de résidence ainsi que pour les journées d'accueil et de présence lors des restitutions.

Les structures accueillantes s'engagent également :

- à assurer un budget maximum de 3 000 euros pour les coûts liés à la production de l'exposition (tirages, encadrements, matériels liés à la scénographie). Les frais liés à une éventuelle production en argentique devront être compris dans ce budget (développement, scans, tirages de lecture)
- à mettre à disposition un logement sur chaque lieu avec un accès internet. *Valimage* mettra à disposition un laboratoire n&b à Tavers pour le développement des films, planches-contacts et tirages de lecture, pendant le temps de la résidence,
- à faciliter les contacts et les rencontres avec le réseau de partenaires permettant les investigations locales : habitants, associations locales, etc...

Résidence croisée à Tavers & Thoré-la-Rochette**L'artiste s'engage :**

- à créer et produire une œuvre photographique pour l'exposition de fin de résidence, ainsi que pour un ouvrage édité qui restituera son travail,
- à faire don d'un tirage liée à la résidence à chaque structure accueillante,
- à participer à la scénographie de l'exposition,
- à être présent aux deux vernissages de l'exposition :
- à détenir l'autorisation de tout élément susceptible d'être protégé (personnes, propriétés privées) quant à l'utilisation des images pour toute activité liée à la résidence et à sa restitution. Les structures accueillantes dégagent toute responsabilité sur ce point,
- à être autonome pour ses déplacements sur le territoire.

PROPRIÉTÉ ET DEVENIR DES ŒUVRES

L'artiste auteur reste propriétaire des œuvres réalisées dans l'enceinte de *Valimage* et *Zone i*.

Les pièces créées pour la donation restent la propriété des structures d'accueil.

Les structures accueillantes se réservent le droit d'utiliser une sélection d'images à des fins de communication et diffusion de la résidence et de l'exposition.

L'ÉDITION D'UN OUVRAGE PHOTOGRAPHIQUE

À l'issue de chaque résidence, les organisateurs, en partenariat avec les éditions Filigranes, produiront un ouvrage qui rendra compte du travail de l'artiste. Ces ouvrages, édités chaque année, formeront une collection de livres d'auteur présentant une variété de regards complémentaires sur un territoire de la Région Centre-Val de Loire.

Résidence croisée à Tavers & Thoré-la-Rochette

CANDIDATURE

L'appel à projet s'adresse à des artistes professionnels, sans condition de nationalité, ni d'âge.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés dans un seul fichier au format pdf, nommé Terre et Territoires NOM_Prénom_2022 :

- la fiche de candidature dûment remplie, à télécharger [ICI](#)
- une note d'intention du projet composé de photographies, visuels et tous documents pouvant préciser la nature du projet
- un Curriculum Vitae
- une série de photographies (20 maximum) d'un travail personnel.

Le dossier de candidature devra être envoyé à info@zone-i.org

JURY

Un jury composé de professionnels de la photographie, d'acteurs culturels et de partenaires désignera le·la lauréat·e.

CALENDRIER

Date limite de réception des dossiers : **18 avril 2022 à minuit**

Annonce des résultats : 30 avril 2022

ARTISTES ACCUEILLIS PRÉCÉDEMMENT

Terre & Territoire 2020: ARNO BRIGNON

Terre & Territoire 2021: JULIE HASCOËT

Résidence croisée à Tavers & Thoré-la-Rochette

LES STRUCTURES

À propos de VALIMAGE

Association Loi 1901 créée en 1991, *Valimage* est implantée à Tavers, près de Beaugency, au sud-ouest du département du Loiret (45). Agréée Jeunesse et Éducation Populaire, *Valimage* a pour objectif la promotion de l'image sous toutes ses formes. Elle encourage la création, en particulier chez les jeunes. *Valimage* propose des formations Photo et Vidéo, pilote des projets de réalisation collective, organise des événements et apporte son aide à la création.

Depuis plus de 10 ans elle accueille des artistes en résidence et les accompagne dans des créations contemporaines. Ces créations permettent à des artistes émergents, choisis par tous les partenaires institutionnels et artistiques, de réaliser des expositions/installations proposant au public un regard singulier sur le territoire et au public scolaire de bénéficier d'actions pédagogiques accompagnées par une médiatrice culturelle.

Valimage est soutenue par les communes de Beaugency et Tavers ainsi que la DRAC Centre, la Région Centre-Val de Loire. *Valimage* collabore également avec le Centre de Création Contemporaine Olivier Debré (CCCCOD) de Tours, ainsi qu'avec la plupart des associations culturelles du territoire.

www.valimage.fr

À propos de ZONE I

Zone i est un espace culturel dédié à l'Image et à l'Environnement, situé en milieu rural à Thoré-la-Rochette dans le Loir-et-Cher. *Zone i* est à l'origine une « zone inondable », dont le projet artistique est de développer une zone image et de créer de multiples autres « i » au gré des événements : *zone i.mprévisible, i.nsubmersible, i.mminente...*

Créé par Mat Jacob et Monica Santos en 2019, *Zone i* a élu domicile au cœur d'un îlot de verdure, au Moulin de la Fontaine sur les berges de la rivière le Loir. Cette espace est au service des artistes et de la création.

Chaque année, de mai à octobre, *Zone i* propose une programmation multidisciplinaire autour de trois axes : image, environnement et éducation. L'association présente des expositions dans le domaine des arts plastiques, organise des rencontres et des ateliers pour un public varié, programme des concerts et commande des missions artistiques *in situ*.

Zone i est soutenu par la DRAC, la Région Centre-Val de Loire, la Communauté d'agglomération Territoires Vendômois, le Département du Loir-et-Cher, la Mairie de Thoré-la-Rochette, la SAIF, le CNAP, et collabore avec des associations culturelles du territoire.

www.zone-i.org

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE CE PROJET

La DRAC Centre-Val de Loire, la Région Centre-Val de Loire, le Ministère de la Culture.

Résidence croisée à Tavers & Thoré-la-Rochette

CONTACTS

Zone.i

Moulin de la Fontaine, 41100 Thoré-la-Rochette

info@zone-i.org

06 42 16 41 20 / 06 60 88 00 73

www.zone-i.org



2, avenue Jules Lemaître, 45190 Tavers

valimage.tavers@sfr.fr

06 64 02 59 76

www.valimage.fr